

Conseil Municipal Jeudi 19 septembre 2019

COMPTE-RENDU

Le jeudi 19 septembre 2019 à 20h10, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 septembre 2019, s'est réuni à l'Espace Senet, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël MANCEL.

Présidence: Monsieur Joël MANCEL, Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Michel POIROT

Etaient présents :

Monsieur Joël MANCEL, Madame Hélène DEBAISIEUX-DENE, Madame Manuela MARIE, Monsieur Christian BOUTELOUP, Madame Evelvne PUECHAVY, Monsieur Michel POIROT. Madame Elianor MONKAM, Monsieur Jean-François BOUTOILLE, Monsieur Michel VANDROUX, Monsieur Daniel CHANEL, Monsieur Serge RUMEAU, Madame Marie-Claude LALEMANT, Monsieur Jean-Pierre MAROTTE, Madame Muriel DAUVERGNE, Monsieur Edouard de GOUSSENCOURT, Monsieur Charles-Matti ZENTZ, Madame Jacqueline ESSEX, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Jean RAFTON, Monsieur Philippe PAILLET, Madame Véronique LAVOCAT, Monsieur Alain GELOT,

Avaient donné pouvoir :

Madame Laurence DIJON.

Monsieur Frédéric SPANGENBERG à Monsieur Jean-Pierre MAROTTE, Madame Sandrine PERRON-HARDY à Monsieur Serge RUMEAU, Monsieur Ludovic LEA à Monsieur Joël MANCEL, Madame Evelyne LEGROUX à Monsieur Michel VANDROUX, Madame Catherine SANGROUBER à Madame Elianor MONKAM. Monsieur Jean-Charles CIZA à Madame Evelyne PUECHAVY, Monsieur Franck PHILIPPE à Madame Christelle COLNAGHI. Madame Martine BERNELIN DA SILVA à Monsieur Léon JANUS,

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Michel POIROT est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance du mercredi 26 juin 2019.

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Lecture de l'ordre du jour de la séance :

- 1. Finances Adoption de la décision modificative n°2 pour l'année 2019.
- 2. Finances Admissions en non-valeurs.
- 3. Finances Détermination des attributions de compensation définitives 2016.
- 4. Finances Rejet du protocole financier général de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.
- 5. Petite enfance Modification du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil des jeunes enfants.
- Petite enfance Approbation des avenants n°1 aux conventions d'objectifs et de financement conclues avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les multiaccueils Dame Perrette et Pirouette.
- 7. Jeunesse Approbation d'un dispositif d'aide financière à destination des Triellois dans le cadre de la troisième partie de la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.
- 8. Jeunesse Reconduction du dispositif d'intervention du service jeunesse au Collège des Châtelaines dans le cadre de la pause méridienne.
- 9. Jeunesse Approbation de la convention d'accès à l'espace sécurisé de la Caisse d'Allocations Familiales « Mon compte partenaire ».

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 26 JUIN 2019

Le procès-verbal de la séance du mercredi 26 juin 2019 est adopté à la majorité absolue, 29 voix pour, une voix contre (Monsieur Philippe PAILLET), trois abstentions (Monsieur Léon JANUS, Madame Isabelle WENGER-ARTZ et Monsieur Alain GELOT).

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Décisions n° 2019-080 à n° 2019-125

20190919DEL01 : FINANCES – ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2 POUR L'ANNÉE 2019.

RAPPORTEUR: MADAME ELIANOR MONKAM

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés, 27 voix pour, une voix contre (Madame Isabelle WENGER-ARTZ), cinq abstentions (Monsieur Franck PHILIPPE, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Madame Martine BERNELIN DA SILVA et Monsieur Jean RAFTON),

- ADOPTE la Décision Modificative n°2 pour le budget de la Ville qui se résume comme suit :

DESIGNATION	CODE ARTICLE	DEPENSES		RECETTES	
		DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général / 011	6042		16 000 €		
	611		35 000 €		
	6226		100 000 €		
	6231		6 500 €		
Charges de personnel / 012	64 131		26 250 €		
	6451		8 750 €		
Atténuation de produits / 014	739211		60 000 €		
Virement à la section d'investissement / 023	023		331 227 €		
Dotation provisions/ 68	6815	583 727 €			
Total Fonctionnement		583 727 €	583 727 €	0€	0€
Impact sur le budget primitif		0€		0€	
INVESTISSEMENT					
Opérations patrimoniales / 041	2111		5 200€		
Immobilisations corporelles/ 21	21318		231 227 €		
Autres immobilisations financières	2764		5 200 €		
Virement de la section de fonctionnement /021	021				331 227 €
Opérations patrimoniales / 041	2764				5 200 €
Maison santé subvention Région	1313			100 000€	
Immobilisations corporelles/ 21	2111				5 200 €
Total Investissement		0€	241 627,00 €	- 100 000€	341 627 €
Impact sur le budget primitif		241 627,00 €		241 627,00 €	

20190919DEL02: FINANCES - ADMISSIONS EN NON-VALEURS

RAPPORTEUR: MADAME ELIANOR MONKAM

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADMET** en non-valeurs les titres de recettes détaillés dans l'état annexé établi par la Trésorière principale,
- PRÉCISE que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible,
- **DIT** que la dépense correspondante de 8 938.48 € figure au budget de la Commune, chapitre 65, article 6541.

20190919DEL03 : FINANCES – DÉTERMINATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES 2016

RAPPORTEUR: MADAME ELIANOR MONKAM

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'attribution de compensation définitive 2016 fixée par délibération du Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise le 12 juillet 2019, pour un montant négatif de − 677 512.50 €.

20190919DEL04 : FINANCES – REJET DU PROTOCOLE FINANCIER GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE.

RAPPORTEUR: MADAME ELIANOR MONKAM

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- REJETTE le protocole financier général adopté par délibération du Conseil communautaire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise en date du 12 juillet 2019.

20190919DEL05 : PETITE ENFANCE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS.

RAPPORTEUR: MADAME HÉLÈNE DEBAISIEUX-DENÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le règlement de fonctionnement modifié des Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjointe déléguée à signer ce document et à prendre toutes les dispositions nécessaires à son exécution.

20190919DEL06: PETITE ENFANCE - APPROBATION DES AVENANTS N°1 AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CONCLUES AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LES MULTI-ACCUEILS DAME PERRETTE ET PIROUETTE.

RAPPORTEUR: MADAME HÉLÈNE DEBAISIEUX-DENÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les projets d'avenants aux conventions d'objectifs et de financement conclues avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les multi-accueils Dame Perrette et Pirouette.
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son Adjointe déléguée, à signer lesdits avenants et à prendre toutes les mesures nécessaires à en assurer l'exécution.

20190919DEL07 : JEUNESSE – APPROBATION D'UN DISPOSITIF D'AIDE FINANCIÈRE A DESTINATION DES TRIELLOIS DANS LE CADRE DE LA TROISIÈME PARTIE DE LA FORMATION AU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR.

RAPPORTEUR: MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une aide financière aux triellois, dans le cadre de la troisième partie de leur formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur,
- PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal au chapitre 011, nature 6745.

20190919DEL08 : JEUNESSE - RECONDUCTION DU DISPOSITIF D'INTERVENTION DU SERVICE JEUNESSE AU COLLÈGE DES CHÂTELAINES DANS LE CADRE DE LA PAUSE MÉRIDIENNE.

RAPPORTEUR: MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de convention entre la Commune, le Collège des Châtelaines et le foyer socio-éducatif, relatif à l'intervention du service jeunesse de la Commune au Collège des Châtelaines dans le cadre de la pause méridienne,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou la Conseillère municipale déléguée à signer ladite convention et tous les documents afférents.

20190919DEL09: JEUNESSE - APPROBATION DE LA CONVENTION D'ACCÈS A L'ESPACE SÉCURISÉ DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES « MON COMPTE PARTENAIRE ».

RAPPORTEUR: MONSIEUR MICHEL VANDROUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de convention entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, relatif à l'accès au service « Mon compte partenaire »,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou la Conseillère municipale déléguée à signer ladite convention et tous les documents qui lui sont annexés.

La séance est levée à 21h28.

Fait à Triel-sur-Seine, le 20 septembre 2019

Affiché le : 2 3 SEP. 2019

Le Maire,

Joël MANCEL